

MAIRIE
DE**SAINT-SIFFRET**

30700

Service : Secrétariat Général
Tél : 04.66.22.20.64

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SIFFRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Dominique VINCENT, Nathalie FABIÉ, Sylvie THOLANCE, Olivier LAW, Dominique AGUERA, Monique SWIERKOWSKI, Michaël GENTE, Patricia PALLEGOIX, André SAUTON, Nathalie RAYSSIGUIER, Eric MALTERRE, Brigitte BLOTTIAU, Guy BRIEUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre DEHON, Béatrice COLOMBIER.

PROCURATIONS :

- Béatrice COLOMBIER donne procuration à Nathalie RAYSSIGUIER

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de Sylvie THOLANCE en qualité de secrétaire de séance.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : 3 (B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2025

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : 3 (B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)

Abstention : 2 (M. Swierkowski, M. Gente)

Délibérations

01	Compte financier unique- budget communal	2025-09
-----------	---	----------------

Le compte financier unique est le document qui se substitue désormais à la fois au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable.

Le compte financier unique fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent de clôture de 474 058,05 € et pour la section d'investissement un excédent de clôture de 728 200,10 €.

Madame Fabié est désignée comme présidente de séance.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : 3 (B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)

Abstention : 1 (M. Swierkowski)

Détail par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	BP + DM 2024	Réalisé
11 – Charges Générales	522 150,00	300 649,29
12 – Charges de personnel	472 050,00	312 502,44
65 – Autres charges de gestion courante	136 890,00	125 722,98
66 – Charges financières	9 130,00	2 581,59
67 – Charges spécifiques	3 000,00	0,00
014 – Atténuations de produits	12 000,00	11 527,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	238 590,00
TOTAL	1 155 220,00	991 573,30

RECETTES		
CHAPITRE	BP + DM 2024	Réalisé
02 – Résultat de fonctionnement reporté	200 000,00	200 000,00
013 – Atténuations de charges	500,00	3 604,35
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	92 000,00	96 819,00
73 – Impôts et taxes	720 000,00	743 603,60
74 – Dotations, subventions et participations	112 500,00	131 394,80
75 – Autres produits de gestion courante	30 000,00	51 394,65
77 – Produits exceptionnels	220,00	238 814,95
TOTAL	1 155 220,00	1 465 631,35

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	BP + DM 2024	Réalisé
16 – Emprunts et dettes assimilées	86 260,00	4 000,00
20 – Immobilisations incorporelles	54 000,00	3 230,80
204 – Subventions d'équipement versées	175 000,00	86 000,00
21 – Immobilisations corporelles	665 000,00	92 888,90
23 – Immobilisations en cours	840 000,00	274 426,31
45 – Comptabilité distincte rattachée	6 000,00	3 300,00
TOTAL	1 826 260,00	463 846,01

RECETTES		
CHAPITRE	BP + DM 2024	Réalisé
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	617 804,32	617 804,32
024 – Produits de cessions	525 000,00	-
10 – Dotations, fonds divers et réserves	236 195,68	224 188,39
13 – Subventions d'investissement	435 000,00	108 163,40
16 – Emprunt et dettes assimilées	6 260,00	-
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	238 590,00
45 – Comptabilité distincte rattachée	6 000,00	3 300,00
TOTAL	1 826 260,00	1 192 046,11

Soit, en résultat global :

Nature	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	991 573.30 €	463 846.01 €
Recettes	1 265 631.35 €	574 241.79 €
Résultat de l'exercice N	274 058.05 €	110 395.78 €
Résultat de l'exercice N-1	296 165.78 €	617 804.32 €
Reports de N-1 au 002 (Fonctionnement)	200 000.00 €	
Reports de N-1 au 001 (Investissement)		617 804.32 €
Résultat de clôture (N et N-1)	474 058.05 €	728 200.10 €
Résultat F et I	1 202 258.15 €	

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de donner acte de la présentation faite du compte financier unique selon les états ci-dessus,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : 5 (M. Swierkowski, M. Gente, B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)

02	Affectation du résultat- budget communal	2025-10
-----------	---	----------------

Vu la présentation du compte financier unique,

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'affectation du résultat comme suit :

Sur 474 058,05 € du résultat de la section de fonctionnement : 224 058,05 € mis en réserve au 1068 (investissement) et 250 000 € reportés au 002 (fonctionnement).

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : 5 (M. Swierkowski, M. Gente, B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)

03	Fixation du taux des taxes locales 2025 : maintien des taux	2025-11
-----------	--	----------------

TAXES	Taux 2025
Taxe foncière sur le bâti	38.83%
Taxe foncière sur le non bâti	40.73%
Taxe d'habitation	10,50%

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04	Budget primitif communal 2025	2025-12
-----------	--------------------------------------	----------------

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 230 500 €.

Les principales dépenses et recettes seront réparties de la manière suivante, avec un comparatif par rapport au prévu et réalisé 2024.

Il est possible de procéder à des virements de crédits entre chapitres au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de ladite section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, sans délibération modificative budgétaire. Il est proposé à l'occasion de ce vote d'autoriser ces virements au taux maximal autorisé. En cas de virements de crédits, le Maire en informera le conseil municipal (à l'occasion de la revue des décisions prises dans le cadre de ses délégations).

DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
11 – Charges à caractère général	522 150.00	300 649.29	477 100.00
12 – Charges de personnel	472 050.00	312 502.44	470 800.00
65 – Autres charges de gestion courante	136 890.00	125 722.98	154 600.00
66 – Charges financières	9 130.00	2 581.59	3 000.00
67 – Charges spécifiques	3 000.00	0.00	3 000.00
14 – Atténuations de produits	12 000.00	11 527.00	12 000.00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	238 590.00	110 000.00
TOTAL	1 155 220.00	991 573.30	1 230 500.00

RECETTES			
CHAPITRE	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
002 – Résultat de fonctionnement reporté	200 000.00	200 000.00	250 000.00
013 – Atténuations de charges	500.00	3 604.35	0.00
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	92 000.00	96 819.00	87 500.00
73 – Impôts et taxes	720 000.00	743 603.60	747 000.00
74 – Dotations, subventions et participations	112 500.00	131 394.80	112 000.00
75 – Autres produits de gestion courante	30 000.00	51 394.65	34 000.00
77 – Produits spécifiques	220.00	238 814.95	0.00
TOTAL	1 155 220.00	1 465 631.35	1 230 500.00

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : 5 (M. Swierkowski, M. Gente, B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 966 000 €.

Les principales dépenses et recettes seront réparties de la manière suivante, avec un comparatif par rapport au prévu et réalisé 2024.

Il est proposé à l'occasion de ce vote d'autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de ladite section.

DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
041– Opérations patrimoniales	0.00	0.00	300 000.00
45- Comptabilité distincte rattachée	6 000.00	3 300.00	0.00
16 – Emprunt et dettes assimilées	86 260.00	4 000.00	8 500.00
20 – Immobilisations incorporelles	54 000.00	3 230.80	55 000.00
204 – Subventions d'équipement versées	175 000.00	86 000.00	100 000.00
21 – Immobilisations corporelles	665 000.00	92 888.90	1 202 500.00
23 – Immobilisations en cours	840 000.00	274 426.31	300 000.00
TOTAL	1 826 260.00	463 846.01	1 966 000.00

RECETTES			
CHAPITRE	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	617 804.32	617 804.32	728 200.10
024 – Produits de cessions	525 000.00	0.00	300 000.00
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	238 590.00	110 000.00
041– Opérations patrimoniales	0.00	0.00	300 000.00
45- Comptabilité distincte rattachée	6 000.00	3 300.00	0.00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	236 195.68	224 188.39	289 059.90
13 – Subventions d'investissement	435 000.00	108 163.40	234 240.00
16 – Emprunt et dettes assimilées	6 260.00	-	4 500.00
TOTAL	1 826 260.00	1 192 046.11	1 966 000.00

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : 5 (M. Swierkowski, M. Gente, B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)

05	Compte financier unique- budget eau et assainissement	2025-13
-----------	--	----------------

Le compte financier unique fait apparaître pour la section d'exploitation un excédent de clôture de 149 657,59 € et pour la section d'investissement un excédent de clôture de 560 207,68 €.

Madame Fabié est désignée comme présidente de séance.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : 4 (M. Gente, B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)

Détail par chapitre :

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
CHAPITRE	BP + DM 2024	Réalisé
11 – Charges Générales	236 298,26	116 533,93
12 – Charges de personnel	60 000,00	60 000,00
14 – Atténuations de produits	70 000,00	48 207,00
65 – Autres charges de gestion courante	4 000,00	52,76
66 – Charges financières	5 000,00	4 177,63
67 – Charges exceptionnelles	13 000,00	9 678,44
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	2 712,00	2 712,00
042– Opérations d'ordre de transfert	80 089,74	79 974,32
TOTAL	471 100,00	321 336,08

RECETTES		
CHAPITRE	BP + DM 2024	Réalisé
002 – Résultat d'exploitation reporté	100 000,00	100 000,00
70 – Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	368 100,00	360 526,81
74 – Subventions d'exploitation	0,00	2 102,92

75 – Autres produits de gestion courante	0,00	5 363,94
042- Opération d'ordre de transfert	3 000,00	3 000,00
TOTAL	471 100,00	470 993,67

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	BP + DM 2024	Réalisé
16 – Emprunts et dettes assimilées	19 500,00	14 279,07
20 – Immobilisations incorporelles	25 000,00	-
21 – Immobilisations corporelles	394 591,82	140 527,65
23 – Immobilisations en cours	362 000,00	81 462,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00	3 000,00
TOTAL	804 091,82	239 268,72

RECETTES		
CHAPITRE	BP + DM 2024	Réalisé
001 – Solde de la section d'investissement reporté	664 093,90	664 093,90
10 – Dotations, fonds divers et réserves	55 408,18	55 408,18
13 – Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	4 500,00	-
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 089,74	79 974,32
TOTAL	804 091,82	799 476,40

Soit, en résultat global :

Nature	Exploitation	Investissement
Dépenses	321 336.08 €	239 268.72 €
Recettes	370 993.67 €	135 382.50 €
Résultat de l'exercice N	49 657.59 €	- 103 886.22 €
Résultat de l'exercice N-1	155 408.18 €	664 093.90 €
Reports de N-1 au 002 (Exploitation)	100 000.00 €	
Reports de N-1 au 001 (Investissement)		664 093.90 €
Résultat de clôture (N et N-1)	149 657.59 €	560 207.68 €
Résultat E et I		709 865.27 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de donner acte de la présentation faite du compte financier unique selon les états ci-dessus,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : 5 (M. Swierkowski, M. Gente, B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)

06	Affectation du résultat- budget eau et assainissement	2025-14
-----------	--	----------------

Vu la présentation du compte financier unique,

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'affectation du résultat comme suit :

Sur 149 657,59 € du résultat de la section d'exploitation : 49 657,59 € mis en réserve au 1068 (investissement) et 100 000 € reportés au 002 (exploitation).

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : 5 (M. Swierkowski, M. Gente, B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)

07	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif 2025	2025-15
-----------	---	----------------

Le système des redevances des agences de l'eau a été réformé. Les collectivités doivent répercuter les taux votés par les agences sur les factures des usagers en adoptant une délibération.

La redevance prélèvement est maintenue mais les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisations des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1^{er} janvier 2025 par une redevance de « consommation d'eau potable », et deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé à 0,03 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025,

Considérant que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement à **0,3** pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année),

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie,

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement » constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif doit être assujetti à la TVA au taux de 10%,

Il est proposé au Conseil municipal :

- De fixer à 0,01 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstentions : 2 (B. Colombier, N. Rayssiguier)

08	Redevance consommation d'eau potable et performance des réseaux d'eau potable 2025	2025-16
-----------	---	----------------

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à 0,43 € HT/m³ pour l'année 2025,

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,05 € HT/m³ pour l'année 2025,

Considérant que pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à **0,2** pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année),

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu,

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des réseaux d'eau potable » constitue un élément du prix du service public de l'eau potable doit donc être assujéti à la TVA au taux réduit de 5,5%,

Il est proposé au Conseil municipal :

- De fixer à 0,01 € HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstentions : 3 (M. Swierkowski, B. Colombier, N. Rayssiguier)

09	Budget primitif eau et assainissement 2025	2025-17
-----------	---	----------------

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 446 000 €.

Les principales dépenses et recettes seront réparties de la manière suivante, avec un comparatif par rapport au prévisionnel et réalisé 2024.

DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
11 – Charges à caractère général	236 298.26	116 533.93	212 500.00
12 – Charges de personnel	60 000.00	60 000.00	60 000.00
14 – Atténuations de produits	70 000.00	48 207.00	70 000.00
042– Opérations d'ordre de transfert	80 089.74	79 974.32	87 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	4 000.00	52.76	4 000.00
66 – Charges financières	5 000.00	4 177.63	4 500.00
67 – Charges exceptionnelles	13 000.00	9 678.44	5 000.00
68 – Dotations aux provisions	2 712.00	2 712.00	3 000.00
TOTAL	471 100.00	321 336.08	446 000.00

RECETTES			
CHAPITRE	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
002 – Résultat d’exploitation reporté	100 000.00	100 000.00	100 000.00
042- Opération d’ordre de transfert	3 000.00	3 000.00	12 000.00
70 – Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	368 100.00	360 526.81	334 000.00
74 – Subventions d’exploitation	0.00	2 102.92	0.00
77 – Produits exceptionnels	0.00	5 363.94	0.00
TOTAL	471 100.00	470 993.67	446 000.00

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : 4 (M. Gente, B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)

Abstention : 1 (M. Swierkowski)

Les dépenses et les recettes d’investissement s’équilibrent à 1 380 000 €.

Les principales dépenses et recettes seront réparties de la manière suivante, avec un comparatif par rapport au prévisionnel et réalisé 2024.

DEPENSES			
CHAPITRE	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	3 000.00	3 000.00	12 000.00
16 – Emprunts et dettes assimilées	19 500.00	14 279.07	21 500.00
20 – Immobilisations incorporelles	25 000.00	0.00	6 500.00
21 – Immobilisations corporelles	394 591.82	140 527.65	340 000.00
23 – Immobilisations en cours	362 000.00	81 462.00	1 000 000.00
TOTAL	804 091.82	239 268.72	1 380 000.00

RECETTES			
CHAPITRE	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
001 – Solde de la section d’investissement reporté	664 093.90	664 093.90	560 207.68
040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	80 089.74	79 974.32	87 000.00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	55 408.18	55 408.18	49 657.59
13 – Subventions d’investissement	0.00	0.00	18 634.73
16 – Emprunts et dettes assimilées	4 500,00		664 500,00
TOTAL	804 091.82	799 476.40	1 380 000.00

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : 5 (M. Swierkowski, M. Gente, B. Colombier, A. Sauton, N. Rayssiguier)

10	Modification du tableau des effectifs	2025-18
-----------	--	----------------

Des agents de la mairie sont promouvables au grade supérieur. Au vu du tableau des effectifs, des postes pourvus ou non, et afin de permettre l'avancement de ces agents, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe, et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11	Modification du prix et du parcellaire d'un terrain à la vente- La Charaou	2025-19
-----------	---	----------------

Par délibération n° 2024-28 du 29 mai 2024, le Conseil avait approuvé la vente de la parcelle AL 142 sise Impasse des Garennes, à un prix de 100 000 € pour une superficie de 706 m².

En accord avec l'acquéreur potentiel, et au vu de la disposition des lieux, il est proposé d'ôter de la vente deux pointes du terrain, et de diminuer le prix en conséquence : la parcelle ferait désormais 674 m² et serait vendue 96 500 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12	Demande de subvention- Sécurisation des abords de l'école- Prolongement des travaux RD 305	2025-20
-----------	---	----------------

Divers aménagements de sécurité ont été réalisés sur la RD 305, sur le tronçon menant à l'école. Il est proposé de continuer la sécurisation des cheminements piétons dans le prolongement de cette route, comprenant la réalisation d'un trottoir et les aménagements nécessaires à celui-ci.

Le chemin de l'Aire du Renard et le chemin du Devois sont dépourvus de trottoir au-dessus de l'école.

Les travaux se monteraient à environ 50 400 € HT, et ce projet est susceptible de s'inscrire dans les thématiques d'aides du Conseil Départemental, notamment au titre des amendes de police.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ce programme de travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à constituer un dossier d'aide financière auprès du Conseil Départemental, et de tout organisme à même de répondre à ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13	Marchés nocturnes 2025	2025-21
-----------	-------------------------------	----------------

Le Comité de Promotion Agricole de l'Uzège organise à nouveau des marchés nocturnes durant la période de l'été 2025. La commune s'est portée candidate, elle a été retenue pour le mercredi 20 août.

Il est proposé au conseil :

- de donner son accord pour la signature de la Charte des marchés nocturnes 2025 du Pays d'Uzès avec le Comité de Promotion Agricole de l'Uzège ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin à la séance à 19h37.